

Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 38 – Printemps 2010

Site internet : blog.apic-cabourg.fr

EDITORIAL ELARGI

Suite à notre bulletin N° 37, nous avons reçu un **abondant courrier de nos adhérents**. Les évocations de projets et réalisations municipaux relevant de la qualité de vie à Cabourg, ont ainsi trouvé des échos souvent véhéments, parfois détaillés et circonstanciés. Cela prouve l'utilité de notre travail, et nous réjouit.

En ce qui concerne les projets les plus fréquemment commentés, les avis sont généralement favorables à la mise en place d'une vidéo-protection. Ces avis sont réservés, voire opposés quant au stationnement payant en centre-ville et au remplacement des lampadaires sur la digue. Ils sont franchement hostiles, même venant de parents ou de grands-parents cyclistes, face à un quelconque projet de prolongement des pistes cyclables sur la digue. Il n'est pas possible de les reproduire dans leur intégralité dans ce Courrier. Ci-après un résumé accompagné de quelques précisions.

° **Vidéo-protection** : Longuement débattu, le projet a été adopté par le conseil municipal en février. Il prévoit l'implantation de dix-sept caméras dans Cabourg en cours d'année. Les

sites ont été choisis par la Ville en collaboration avec la police municipale et le commissariat de police de Dives (office de tourisme, école maternelle, parc de l'aiglon, jardins du casino, avenue de la mer, pavillon Charles Bertrand, promenade Marcel Proust etc.).

Choisi prioritairement pour combattre les petites délinquances de l'été, liées à l'afflux de touristes, le système de vidéo-protection permet d'emmagasiner pendant sept jours des données, exploitables par les forces de police et les pouvoirs d'enquête. Ces données s'autodétruisent le huitième jour. Or le système a, on n'en doute pas, un coût certain : le coût d'investissement, pour lequel une aide financière sera demandée à l'Etat, est estimé à 96 000,- € HT. Le coût de fonctionnement pourra atteindre 10 000,- € par an. La vidéo-protection n'est pas censée faire diminuer les effectifs de la police. Toutefois, son utilité dans une petite ville comme Cabourg reste à prouver.

° **Stationnement payant** : Cet autre projet amplement commenté et débattu, surtout avec l'association des commerçants, a été adopté en mars.

Dorénavant, 200 places de parking en centre-ville seront payantes pendant les périodes de fréquentation importante de la station. Motivation : assurer une rotation plus rapide et plus régulière des véhicules en stationnement, supprimer les voitures ventouses qui bloquent les places et faciliter ainsi l'accès au commerce local et aux services publics environnants. Ces arguments sont attrayants pour ceux qui faute de place de stationnement un jour ou l'autre, n'ont pas pu se rendre facilement à la poste, à la mairie ou à la pharmacie. Quant aux craintes de nos adhérents, elles portent essentiellement sur trois points:

- l'effet dissuasif sur la clientèle touristique potentielle de Cabourg qui pourrait se déplacer vers des stations « plus accueillantes » ;
- la lourdeur d'un système de parcomètres alors que le bon vieux système du disque bleu, permettant des tranches horaires gratuites, pourrait être mis au goût du jour;
- le déplacement des « voitures ventouses » vers les zones de stationnement gratuites ce qui pourrait conduire à une généralisation du stationnement payant sur Cabourg.

° **Remplacement des lampadaires sur la digue** : pour résumer, nos adhérents qui se sont exprimés là-dessus, ont estimé que ce projet, certes esthétiquement séduisant,

L'ENVIRONNEMENT : Quoi de neuf ?

L'APIC a eu le plaisir d'évoquer avec M. Marc Langlois, conseiller municipal délégué à l'environnement, quelques

mérite une sérieuse étude coûts-avantages.

° **Piste cyclable sur la digue** : Pour nos adhérents qui ont pris position, deux arguments militent contre tout projet de prolongement de la piste cyclable sur toute la longueur de la Promenade Marcel Proust :

- il faut préserver cette digue remarquable, admirée, aimée et jalouée pour sa beauté sur toute la côte normande ;
- il faut garantir la sécurité de tous les piétons, enfants et adultes, jeunes et moins jeunes, bien-portants et handicapés.

La ville de Cabourg s'insère effectivement dans un vaste et ambitieux « Plan Vélo » départemental, subventionné également par la Région, l'Etat et l'Europe (voir Courrier de Balbec N° 27). Or sur le tracé des pistes cyclables qui existent à Cabourg et qui sont prévues pour les prochaines années, tracé reproduit dans Regards sur Cabourg récemment paru, ne figure aucune piste cyclable qui longerait la Promenade Marcel Proust dans sa partie « éventail ». Et dans le commentaire, il n'est question que de la réfection des pistes en espace partagé des avenues Touchard et Foch.

Nous voilà rassurés mais toujours vigilants face aux « ballons d'essai » que nous lancent nos chers élus.

Marie-Luise Herschtel

problèmes qui préoccupent l'association.

° **La dune** - La pointe du cordon dunaire qui ferme l'estuaire de la Dives, également appelée « pointe aux pêcheurs » ou « pointe aux lapins », est un site très fréquenté, en été comme en hiver. Or d'une surface d'un peu plus de 6 hectares, ce lieu de promenade est actuellement mal entretenu et peu valorisé. Cette bande de sable appartient à 95% au Domaine public maritime, les petites parcelles restantes étant des propriétés de la Ville et de particuliers. Au début des années 2000, la Ville entretenait et aménageait ce site. Plus récemment, l'Etat en avait confié la gestion à la CCED.

Face à une demande grandissante du public pour découvrir des espaces naturels, ce bout de paysage si bien placé sur le rivage maritime, est maintenant digne de l'intérêt du **Conservatoire du littoral**. Il souhaite l'acquérir pour le protéger, le valoriser et mieux l'entretenir. Quel atout pour Cabourg ! Avant le transfert de propriété, attendu à l'automne, le site sera cartographié, sa faune et sa flore seront étudiées, ses différents usages seront analysés. L'APIC sera attentif à ce dossier car seul le renforcement de la pointe dunaire lui permettra de continuer à jouer son rôle naturel : la protection de l'estuaire en cas de tempête.

° **Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) et constructions** – Le risque d'inondation est en France le premier risque naturel. Depuis 1982, les préfets sont tenus d'élaborer des plans qui sont devenus en 1995, avec la loi Barnier, des PPRI intégrés par les maires dans les plans locaux

d'urbanisme. Pour Cabourg, un PPRI a été élaboré qui est à la signature à la préfecture. Par ailleurs, Cabourg est protégé par son cordon dunaire qui a été renforcé par les « anciens », notamment par l'édification de la digue. Toutefois, l'urbanisation de terrains marécageux nécessiterait des remblayages et éventuellement, la construction sur pieux.

A priori, rien ne s'opposerait donc à l'urbanisation des terrains situés à l'ouest de Cabourg, en zone NA2B. Sur le terrain dit « des antiquaires », vendu par la Ville à un promoteur de Rouen, deux petits immeubles de résidences secondaires seront implantés. Cette vente permettra, outre la construction de la voirie, l'édification d'une résidence non médicalisée pour seniors ainsi que de pavillons en 1^{ère} acquisition pour accueillir des jeunes qui souhaitent s'installer à Cabourg. Toutes ces constructions respecteront les nouvelles normes écologiques de basse consommation d'énergie, notamment par l'utilisation du bois.

° **Bassins de rétention** – En vue de recueillir l'eau de pluie en cas de fortes précipitations, et de permettre ainsi à la station d'épuration de traiter convenablement ces masses d'eau supplémentaires, deux bassins de rétention seront construits à Cabourg. Le premier se situera sur le terrain dit du Yacht Club. Les travaux débuteront en septembre. Les canalisations existantes seront utilisées. La réalisation du deuxième bassin dont l'emplacement est prévu plus proche du pont, sera plus délicat : il faudra remplacer l'ensemble des canalisations actuellement encore en

briques, des Tennis jusqu'à l'avenue Pasteur.M.L. Herschtel,H. de Selve de Sarran.

CABOURG : Reine des Jumelages

Depuis l'après-guerre, Cabourg est un partenaire actif parmi les villes jumelées dites du cercle : Bad Homburg en Allemagne, Chur en Suisse, Mayrhofen en Autriche, Mondorf les Bains au Luxembourg, Terracina en Italie. Du temps du maire B. Coquatrix, ce rôle pionnier de Cabourg est renforcé par la structuration de l'institution « jumelage », l'élargissement des partenariats et la création d'un lieu mythique de rencontres internationales, la «Maison des Cités Unies» dans la Villa Bon Abri (devenue Espace culturel Bruno Coquatrix).

Ainsi, Cabourg est dotée d'un **comité de jumelage** rassemblant des hommes et des femmes ouverts sur le monde et travaillant en harmonie avec la commune (actuellement sous la houlette de leur présidente Huguette Tarragon). La ville est aujourd'hui également jumelée avec Atlantic City aux Etats-Unis, Bromont au Canada, Jurmala en Lettonie, Oussouye au Sénégal, Salcombe en Grande-Bretagne et Spa en Belgique.

Parmi tous ces partenariats, certains sont plus actifs que d'autres. Notons à titre d'exemple et pour l'année en cours, que la belle station balnéaire **Terracina** invite les Cabourgeois à sa découverte du 6 au 12 septembre. Quant à la ville thermale impériale **Bad Homburg** qui a récemment également

créé un comité de jumelage (présidente Inge Vossmerbäumer), elle reçoit sa ville sœur pour un marché d'automne le 25 septembre. Le 27 novembre aura lieu le marché de Noël suivi du traditionnel repas avec les amis belges de **Spa**. Et **Bromont**, ville si lointaine, suggère aux résidents de Cabourg de s'intéresser à un échange de maisons pendant les vacances.

A l'origine, le jumelage a été bâti sur l'idée de la connaissance de l'autre : échanges de jeunes, notamment écoliers, et de moins jeunes qu'ils soient sportifs, artistes ou simples voyageurs. Le jumelage évolue aujourd'hui au gré de la mondialisation, vers l'idée de la coopération entre les villes (échanges de savoir faire). Il en résulte des échanges de stagiaires dans des domaines très variés, notamment administratifs et touristiques. C'est l'occasion pour chaque heureux participant à ces échanges de découvrir que les êtres humains se ressemblent et leurs problèmes aussi. Ce qui diffère entre les pays, ce sont les solutions qu'ils espèrent trouver en fonction de leur culture et de leurs réglementations. En favorisant le travail en commun, le jumelage continue donc à apporter sa petite contribution au rapprochement des peuples.

Le bureau

Le Courier de Balbec

N° ISSN : 1283-9299

BP 69 14390 Cabourg

*Rédaction du N° 38 terminée le
15/04/2010*